

**ARRETE n°2021-42**

**fixant le calendrier électoral pour l'élection des représentants des usagers et personnels au Conseil de gestion de l'UFR d'études politiques**

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 -1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;*

*Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;*

*Vu la décision portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), ainsi que pour les élections à certains conseils de composantes ;*

*Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 février 2021 ;*

**ARRETE**

**Article 1 :** Les opérations électorales en vue de l'élection des représentants des usagers et personnels au conseil de gestion de l'UFR d'études politiques se dérouleront selon le calendrier suivant :

<b>Affichage des listes électorales</b>	<b>Au plus tard le mercredi 24 février 2021</b>
<b>Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi</b>	<b>Au plus tard le vendredi 5 mars 2021 à 16h00</b>
<b>Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part</b>	<b>Mercredi 10 mars 2021</b>
<b>Période de vote électronique : du mardi 16 mars 2021 (10h00) au vendredi 19 mars 2021(16h00)</b>	
<b>Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats</b>	<b>Vendredi 19 mars 2021</b>
<b>Ouverture de la période de recours contentieux</b>	<b>Vendredi 19 mars 2021</b>

**Article 2 :** L'administrateur provisoire et la responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 février 2021

**Le Président de l'Université**  
Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**  
Jean-Luc Dubois-Randé